

**ADMINISTRATION**  
**MUNICIPALE**  
**DE**  
**VIANDEN**

**Article 18 de la loi communale du 13 décembre 1988**

Le Conseil Communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

**Article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988**

...Pour chaque point à l'ordre du jour, les documents, actes et pièces afférents peuvent être consultés par les membres du Conseil Communal à la maison communale durant le délai de cinq jours.... Il peut en être pris copie, le cas échéant contre remboursement.

Les Conseillers Communaux sont priés d'assister à une réunion du Conseil Communal qui aura lieu au Centre Culturel Larei en la salle Bessling

**Le mercredi 21 juillet 2021 à 14h00 heures**

**Ordre du jour**

1. Etat des restants 2020
2. Organisation scolaire provisoire 2021/2022
3. Plan de développement scolaire
4. Plan d'encadrement périscolaire
5. Approbation des sorties pédagogiques
6. Communications du Collège des bourgmestre et échevins
7. Création de poste d'un artisan- groupe de salaire C
8. Approbation du contrat du pacte climat
9. Approbation de la convention de CREOS
10. Modifications budgétaires ordinaires
11. Modifications budgétaires extraordinaires
12. Approbation de la remise du loyer des locataires du Camping Moulin
13. Approbation du contrat avec Moyocci
14. Approbation de la convention PAP Aal Schreinerei/Alphabau s.à.r.l.
15. Approbation du projet d'exécution PAP Aal Schreinerei/Alphabau s.à.r.l.
16. Adoption de la charte de sécurité du comité de sécurité
17. Approbation de la politique de vidéosurveillance
18. Divers – Droit d'initiative du conseiller communal, questions écrites et orales

Vianden, le 12 juillet 2021

p. le Collège des Bourgmestre et Échevins

le bourgmestre

le secrétaire

